

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 26045vote avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 06/03/2026

Objet : élections municipales 2026-présidence bureaux de vote 1e tour

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 06/03/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_AR2026_0045 = Arr_t_ Pr_sidence bureaux de vote 1er tour.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260306-26045vote-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/03/2026



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
De la Commande Publique et
Des Affaires Juridiques et Immobilières
DFCPAJI_AR2026_0045

Elections Municipales 2026

Présidence des bureaux de vote
1^{er} tour de scrutin

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Electoral, et notamment ses articles R. 40 et R. 43 ;

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

Vu la circulaire ministérielle INTA2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2025 fixant le périmètre de chacun des bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs pour le département du Nord à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 26 août 2025 fixant le périmètre de chacun des bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs pour le département du Nord à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2026 modifiant l'arrêté du 26 août 2025 modifié fixant le périmètre de chacun des bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs pour le département du Nord à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant qu'en application des dispositions du Code Electoral, les bureaux de vote sont présidés par les Maires, Adjoints et Conseillers Municipaux dans l'ordre du tableau, à défaut par des électeurs de la commune ;

Considérant l'indisponibilité de certains Adjoints et/ou Conseillers Municipaux,

ARRETONS

Article 1 : Sont désignés pour remplir avec Nous, les fonctions de Président de bureau de vote pour le premier tour de scrutin de l'élection municipale et communautaire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Conseillers municipaux et Electeurs dont les noms suivent :

N°	BUREAU DE VOTE	Prénom NOM
101	Hôtel de Ville	Bérengère DURET
102	Ecole Primaire Michelet	Christophe BLOMME
103	Rés. Les Acacias	Peter MAENHOUT
104	Ecole Maternelle Corneille	Fabienne CHANTELOUP
105	Ecole A. Laurent de Lavoisier	Aymeric PACO
106	Ecole Pasteur	Jean-Marie VUYLSTEKER
107	Ecole Jules Ferry	Peggy LE DEAUT
108	Salle de Sport Louis et André Decruyenaere	Coralie HUSSENET
109	Groupe Balzac-Hugo	Pascal BENOIST
110	Ecole Jacques Prévert	Martine KLEIN HOLLEBEQUE
111	Ecole Jacques Prévert	Salim ACHIBA
112	Ecole maternelle Claude Bernard	Claire MARAS

214	Groupe Scolaire Paul Bert	Sarra BENHENNI
215	Groupe scolaire Paul Claudel	Romain LAZARE
216	Groupe scolaire Albert Camus	Messaouda SEKHRI BOUKHOBZA
217	Centre Social de la Bourgogne	Pierric DESPLECHIN
218	Ecole Rouget de Lisle	Stéphanie GLORIEUX
219	Ecole maternelle Lamartine	Arnaud LE BLAN
220	Ecole Racine	Lionel PEREIRA
221	Centre Social Phalempins	Jean-Marc VANGILVIN
301	Groupe scolaire Herriot (maternelle)	Eric BUYSSECHAERT
302	Centre Socioculturel Belencontre	Marjane ROUSMANS
303	Ecole Maternelle Voltaire	Anne-Sophie BRANQUART
304	Ecole Maternelle Brossolette	Jean-Claude GUELL
305	Ecole Maternelle Branly	Pauline FERTIN
306	Résidence La Roseraie	Isabelle MARIAGE
307	Groupe Scolaire Edouard Herriot	Églantine DEBOOSERE
308	Ecole Maternelle Brossolette	Christophe DESBONNET
309	Groupe Scolaire Edouard Herriot	Maxime CABAYE

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis au Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;

113	Ecole René Lecocq	Anthony HENRY
114	Maison des Services	Marie-Pierre NONY
115	Foyer Restaurant Sydney	Christine BERNOT
116	Médiathèque André Malraux	Brigitte LHERBIER
117	Ecole Jules Ferry	Yoan KALALA
118	Ecole Balzac	Laura LEPLA
119	Ecole Maria Dron	Olivier CANDELIER
201	Groupe Scolaire Jacquard	Florence TAVERNIER
202	Centre Savary	Jean-Baptiste GLORIEUX
203	Groupe scolaire P. Bert	Dominique VANDAELE
204	Maison des Services Orions-Pont Rompu	Eden BESSER
205	CCAS	Eric LATACZ
206	Ecole Maternelle La Fontaine	Marie-Christine SORIS LEJEUNE
207	Ecole La Fontaine	Angélique BENESTON
208	Résidence Les Hortensias	Pierre DESSAUVAGES
209	Groupe scolaire Paul Claudel	Anaïs DAKHIA
210	Centre social Marlière/Croix Rouge	Naïma IKHADRIOUENE
211	Ecole maternelle Lamartine	Johann BERNARD
212	Ecole Lamartine	Karine LE BLAN
213	Ecole maternelle Marcel Hénaux	Bruno VANDECASTEELE

- Transmis au Trésorier de TOURCOING ;

Article 3 : La date de publication fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérécurers citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

06 MARS 2026

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing



Accusé Réception en Préfecture le : 06/03/2026

Publié sur le site de la Ville le : 06/03/2026

